



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général ;

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN.

2.3 OBJET : Tutelle – CPAS d'Andenne – Compte 2019 – Approbation

Le Conseil,

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS, ayant quitté la séance au moment d'aborder la discussion de ce point et n'étant pas présente lors du vote,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié, spécialement ses articles L1122-13 §1^{er} alinéa 2, L1122-9-2^o, L1122-20 alinéa 1^{er}, L1122-26 §1^{er}, L1122-27 et L1122-30 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale telle que modifiée, spécialement son article 112 ter ;

Vu le compte 2019 du Centre Public d'Action Sociale d'Andenne, dressé par Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière du CPAS, arrêté par le Conseil de l'Action Sociale en date du 15 juillet 2020 et remis en un exemplaire à la Ville d'Andenne ;

Attendu que ce document présente la situation suivante :

	Service Ordinaire	Service Extraordinaire	Total
1. Droits constatés au profit du CPAS	15.844.389,55	532.970,01	16.377.359,56
- Non-valeurs et irrécouvrables	31.210,37	0,00	31.210,37
= Droits constatés nets	15.813.179,18	532.970,01	16.346.149,19
- Engagements	15.813.179,18	451.763,43	16.264.942,61
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00	81.206,58	81.206,58
2. Droits constatés nets	15.813.179,18	532.970,01	16.346.149,19
- Imputations	15.582.563,95	108.882,02	15.691.445,97
= Résultat comptable de l'exercice	230.615,23	424.087,99	654.703,22
3. Engagements	15.813.179,18	451.763,43	16.264.942,61
- Imputations	15.582.563,95	108.882,02	15.691.445,97
= Engagements à reporter	230.615,23	342.881,41	573.496,64

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1^{er}

D'approuver le compte de l'exercice 2019 du Centre Public d'Action Sociale d'Andenne.

ARTICLE 2

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise au CPAS d'Andenne.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL ,

LE PRESIDENT,

R. GOSSIAUX

PH. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

LE BOURGMESTRE,



R. GOSSIAUX



C. EERDEKENS